



Critères d'attribution des bourses de compétitions

Date de révision du document par le CA : JUIN 2022

Considérant que le développement des patineurs et patineuses de compétition peut agir comme une « locomotive » sur le membership au sein de notre club et afin de récompenser leurs efforts (en l'absence de trophée), les membres du C.A., sur approbation du directeur / de la directrice des compétitions, recommande l'attribution de bourses de compétition selon les critères ci-après décrits :

Exclusion : Les compétitions d'équipe, d'éléments individuels imposés, les compétitions de Patinage Plus ne sont pas incluses dans ce programme de bourses de compétition.

Limitation : Un maximum de 3 bourses sera remis à un même patineur (les moins élevées seront éliminées si plus de 4 compétitions) – STAR 4 et plus et patineurs compétitifs

Conditions : Être membre de Patinage St-Bruno depuis 1 an à compter du 1^{er} septembre 2022.

Obligations : Il est de la responsabilité des de fournir la preuve écrite de leurs résultats au directeur des compétitions afin de pouvoir recevoir une bourse.

Précisions : Les bourses, lors d'une même compétition pour une catégorie qui comprends 2 programmes ou plus (ex : programme court et libre) ou pour un patineur qui participe à deux évènements distincts (ex : interprétation et programme libre) ne sont pas cumulatives.

Pour les patineurs en couple (pair et danse), les bourses sont remises aux patineurs de Patinage St-Bruno seulement; si les deux patineurs sont membres de Patinage St-Bruno, les bourses sont divisées également entre les deux patineurs.

Les patineurs adultes ne sont pas régis par les mêmes critères d'attribution et de montants des bourses que les patineurs de moins de 18 ans. Seulement les compétitions régionales seront considérées et seulement 1 bourse leur sera remise pour l'ensemble de l'année.

1. COMPÉTITIONS RÉGIONALES

- Compétitions organisées par d'autres Clubs
- Estivale Rive-Sud
- Invitation Rive-Sud
- Finale régionale STAR
- Finale régionale Jeux du Québec / Participation
- Rencontre des Jeunes Étoiles

Les patineurs ayant droit aux bourses de compétition doivent répondre aux critères suivants :

Bourse de 15,00 \$ - STAR 1 et plus

- bourse d'encouragement donnée la première saison où le patineur commencent à faire des compétitions.
- doit faire deux (2) compétitions dans la même saison
- aucun classement requis

Bourse de 10,00 \$ - STAR 4 et plus

- s'être classé 4^e peu importe le nombre de patineur

Bourse de 35,00 \$ - STAR 4 et plus

- s'être classé 1^{er} sur 3 et plus
- dans les 2 premiers sur 5 patineurs et plus
- dans les 3 premiers sur 6 patineurs et plus

Bourse de 20,00\$ - STAR 4 et plus

- S'être classé 1^{er} sur 2 patineurs
- S'être classé 2^e sur 4 patineurs
- S'être classé 3^e sur 5 patineurs

2. COMPÉTITIONS PROVINCIALES

Sont identifiées comme « Compétitions provinciales » les compétitions chapeautées par Patinage Québec ou faisant partie de la Série Nationale Estivale (SEN), soit :

- Championnats québécois d'été
- Souvenir Georges-Éthier
- Finale provinciale STAR Michel-Proulx
- Finale provinciale des Jeux du Québec ou de la Participation
- Sous-Section
- Championnats A & Championnats B

A- Compétitions provinciales autres que les Championnats A et B

- **Bourse de 60,00\$ (1 programme inscrit) / Bourse de 80,00\$ (2 programmes inscrits)**
Avoir obtenu une médaille lors d'un événement ayant 12 participants et plus; i.e. si médaille au programme court mais inscrit au programme libre aussi : 80,00\$; si médaille au programme court mais pas inscrit au programme libre : 60,00\$
- **Bourse de 50,00\$ (1 programme inscrit) / Bourse de 70,00\$ (2 programmes inscrits)**
Avoir obtenu une médaille lors d'un événement ayant moins de 12 participants inscrits.
- **Bourse de 40,00\$ (1 programme inscrit); Bourse de 60,00\$ (2 programmes inscrits)**
Avoir participé à un événement pour l'une des compétitions ci-haut mentionnées quel que soit le nombre de participants inscrits dans la catégorie.

B- Compétition provinciale Championnats B :

- **Bourse de 90,00\$**
Avoir obtenu une médaille lors d'un évènement ayant 12 participants et plus.
- **Bourse de 70,00\$**
S'être qualifié pour la participation à la finale de son évènement (habituellement dames simples pré-juvénile et juvénile) ou avoir obtenu une médaille lors d'un évènement ayant moins de 12 participants inscrits.
- **Bourse de 60,00\$**
Avoir participé à un évènement lors de la compétition 'Championnats B' quel que soit le nombre de participants dans la catégorie.

C- Compétition provinciale Championnats A :

- **Bourse de 100,00\$**
Avoir obtenu une médaille lors d'un évènement ayant 12 participants et plus.
- **Bourse 80,00\$**
S'être qualifié pour la participation au programme libre dans les catégories où il y a élimination (habituellement dame simple pré-novice et novice) ou avoir obtenu une médaille lors d'un évènement ayant moins de 12 participants.
- **Bourse de 70,00\$**
Avoir participé à un évènement lors de la compétition 'Championnats A' quel que soit le nombre de participants inscrit dans la catégorie.

3. COMPÉTITIONS NATIONALES

Sont identifiées comme « Compétitions nationales » les compétitions chapeautées par Patinage Canada, soit :

- Championnats nationaux senior
- Championnats nationaux junior
- Défis de Patinage Canada

- **Bourse de 225,00\$**
Avoir obtenu une médaille lors d'un évènement ayant 12 participants et plus.
- **Bourse de 150,00\$**
Avoir obtenu une médaille lors d'un évènement de moins de 12 participants ou avoir participé à un évènement pour les compétitions ci-haut mentionnées quel que soit le nombre de participants inscrits dans la catégorie.

4. COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Sont identifiées comme « Compétitions internationales » les compétitions décernées par assignation par Patinage Canada ou les compétitions adultes ISU. Le montant et les critères d'attribution des bourses seront discutés et votés en CA au moment opportun.